

CONTACT Service Economie Filières

Standard : Tél. : 01 39 23 42 17 economie-filieres@idf.chambagri.fr

Comment rouvrir une cueillette?

Le réseau Chapeau de paille a partagé avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA) le référentiel de mesures sanitaires mises en place pour demander des dérogations préfectorales pour l'ouverture des cueillettes.

Les cueillettes sont des espaces privés clos avec un accueil permettant le contrôle des clients. Les espaces ouverts à la récolte sur des surfaces unitaires de 1000 à 5000m2 sont désignés par un cheminement défini (fléchage et rubalise). La cueillette dans ces conditions de confinement n'est pas un espace de loisir mais d'achat de produits alimentaires.

Veuillez trouver ci-dessous les mesures sanitaires proposées pour le maintien ouvert des cueillettes :

- Marquage du sol de l'espace de vente tous les mètres afin que les clients soient espacés suffisamment dans les files d'attente pour l'encaissement,
- Limitation à 1 personne le nombre d'individus du même foyer cliente simultanément sur la cueillette et éviter la promiscuité sur les parcelles commerciales de la cueillette (distance de plus d'1 m entre les cueilleurs, pas de face à face)
- Les mesures de surveillance de l'affluence dans la cueillette seront mises en place pour réguler le nombre de personnes cueillant simultanément et le respect des distances édictées ci-dessus.
- Fourniture exclusive des emballages aux clients (ni brouette, ni sécateur, ni couteau, ni chariot, ni panier) dans les circonstances actuelles de confinement (pour ne pas se retrouver en situation d'échec de nettoyage de ces accessoires après chaque usage),
- La séparation physique des entrées et sorties pour supprimer les croisements des flux entrants et sortants des clients.
- Mettre à disposition et imposer l'usage des moyens de protection individuels pour le personnel de vente au contact avec le public (gants, gel hydroalcoolique ou savon pour le lavage des mains, et masques si possible)
- Imposer aux personnes de la production de travailler avec beaucoup d'espaces entre-elles (Pas de face à face, chantiers différents si possible), de prendre leurs pauses en décalé pour se restaurer séparément, de ne pas se retrouver à plusieurs dans un lieu confiné (bureau, salle de pause, véhicule fermé, ...)
- Organiser le dialogue au sein du personnel au complet de manière à ne pas créer de panique (le personnel a des inquiétudes légitimes aussi contagieuses que le virus),
- Les règles précédentes seront affichées à l'entrée de l'espace commercial et dans les locaux du personnel.

Ces mesures ont été validées au niveau régional par l'Agence Régionale de Santé pour la région Ile-de-France.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ces éléments et à les intégrer dans vos **demandes de dérogations préfectorales concernant les cueillettes**. Des mesures supplémentaires (lavage des mains à l'arrivée, la limitation à un nombre total de personnes,...) peuvent être prises.